



5ème Tour

DIMANCHE 18 OCTOBRE 2020 - 15h

CS Mainvilliers (R2)	/	Tours FC (N3)
FC Drouais (R1)	/	SO Romorantin (N2)
FC Montlouis (N3)	/	US Orléans Loiret F. (N1)
Bourges Foot (N2)	/	St Pryvé St Hilaire FC (N2)
FC Déols (N3)	/	USM Montargis (N3)
Avoine O. Chinon Cinais (N3)	/	Vierzon FC (N3)
SMOC St Jean de Braye (R2)	/	J3S Amilly (N3)
AS St Amand Montrond (R1)	/	Bourges 18 (N2)

Couleurs des équipements : Blanc - Rouge - Bleu - Jaune - Vert

Club Exempt : L2 - La Berrichonne de Châteauroux

+ : Les Clubs recevants, conformément aux dispositions du Règlement de la Coupe de France, devront présenter un terrain homologué au moins de niveau 5 et informer la Ligue Centre-Val de Loire de la désignation du terrain sous 48 heures ; à défaut, la rencontre sera inversée et se déroulera sur le terrain de l'adversaire.

Les clubs peuvent avancer la rencontre au samedi 17 octobre 2020 par Footclubs.

Chaque club qualifié aura son match de championnat du 17 ou 18 octobre réporté à une Date Ultérieure par son District ou la Ligue (pour les clubs régionaux).

*** Rappel lors du tirage l'article 6.2.1 de la Coupe de France 2020/2021 a été appliquée :**

"[...] dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant. [...] Jusqu'au 6ème tour inclus, les ligues régionales définissent les règles applicables au choix des installations sportives en incluant le principe suivant : si le club tiré le deuxième, se situant dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, ce club sera en conséquence désigné club recevant."

Prochain tirage : Mardi 20 octobre 2020

6ème tour : 1er novembre 2020

